

Assemblée communale du 13 décembre 2016

Conseil communal au complet + secrétaire : 6

Nombre de citoyennes et citoyens : $27 + 6 = 33$

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à M. Fabien Monney qui a atteint sa majorité civique cette année.

Ont aussi atteint leur majorité civique cette année : Milles Marion Crausaz, Emilie Tribolet, Charlotte Waridel, cette dernière est excusée.

M. le Syndic salue la présence de M. Roland Cettou ancien syndic.

Excusés : Mme Marianne Menoud, Mlle Charlotte Waridel, Mme Christine Gremaud, Mlle Elisa Rigolet, Mme Nathalie Rigolet et Mme Chantal Delafontaine.

Scrutateurs : Mme Yvette Vaucher et M. Emmanuel Gremaud.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas. M. le Syndic remercie M. Christian Crausaz pour la préparation et la mise en page du Petit Chapelais, encore une magnifique édition.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 09 mai 2016

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2017, fonctionnement

M. Benoît Curty présente le budget de fonctionnement.

En premier lieu, il informe l'assemblée que le conseil communal a décidé d'augmenter le tarif de l'heure communale, il passe de Fr. 24.00 à Fr 26.00.

Cette augmentation présente un surplus d'environ Fr. 1'500.00.

Le budget de fonctionnement n'amène pas de remarques de la part des citoyens.

3. a) Rapport de la commission financière

En date du 17 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin de vérifier l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement pour 2017. Après une vérification détaillée, elle n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Elle a relevé que le budget 2017 présente un excédent de Fr. 4'700.00 ce qui signifie que les produits dépassent les charges de 0.52%.

C'est la deuxième année de suite que le budget présente un excédent.

Petite remarque toutefois, par rapport au budget 2016, les charges augmentent de 7% alors que les produits n'augmentent que de 6%.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté.

b) Approbation du budget de fonctionnement 2017

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

M. Benoît Curty présente la planification financière de fonctionnement 2018-2020.

Dès 2018, les budgets présentent des déficits de plus de Fr. 41'700.00.

M. Benoît Curty précise qu'il s'agit d'une planification financière qu'il faut prendre avec précaution, elle peut évoluer. Avec la nouvelle loi scolaire, les frais de transports scolaires seront entièrement à la charge des communes dès 2018. Par ailleurs, les frais financiers des homes entreront en vigueur en 2019.

M. le Syndic informe que la commune de Sviriez a perdu son bon contribuable, ce dernier a remis ses biens à ses enfants. Cette perte va se répercuter sur toutes les communes de la Glâne dès 2019.

4. Budget 2017, investissements

Réfection route de Compostelle.

Fr. 230'000.00

M. Eric Monney informe que la réfection débute au Cazard pour aller jusqu'à la frontière de la commune de le Flon (route bétonnée).

Cette route a été gravillonnée il y a plus de 15 ans, l'eau stagne et la route présente beaucoup de fissures. Il est nécessaire de la stabiliser et poser un nouvel enrobé.

Cette réfection est liée au collecteur qui sera également rénové.

Réfection route du Verger - secteur giratoire-école.

Fr. 110'000.00

M. Eric Monney explique que cette route sera rénovée depuis le giratoire jusqu'à l'école et les alentours. La route s'est affaissée, il y a de la terre glaise dessous à certains endroits et différents services techniques ont effectué des traversées de route.

La commune de Rue participe pour Fr. 12'000.00, un tronçon autour de l'école se trouve sur son territoire.

Route des Indivis art. RF 344

Fr. 5'000.00

M. Eric Monney explique que M. Christian Crausaz et M. Jean-François Telley souhaitent effectuer une réfection de la route et de la place se trouvant devant leurs domiciles, le 1^{er} tronçon de la route est sur le territoire de la commune. Ils ont demandé à la commune si elle acceptait d'effectuer des travaux sur leur tronçon par la même occasion, de ce fait, les travaux seront effectués en même temps que la route de l'école. Le coût pour le tronçon communal est de Fr.

7'500.00, le conseil communal a accepté d'entrer en matière et a proposé une participation forfaitaire de Fr. 5'000.00.

MM. Telley et Crausaz ont accepté cette proposition.

Collecteur Route de Compostelle

Fr. 510'000.00

M. Thierry Flückiger déclare que le premier tronçon de ce collecteur est en réalisation, il devrait être terminé en mars – avril 2017.

La seconde étape part d'un regard avant le Cazard jusqu'à la croisée de la route des Chapelettes, en suspens le tronçon Rte des Chapelettes jusqu'à la maison Spycher et Rte de Compostelle hauteur de la maison D. Menoud.

A la route des Chapelettes, les canalisations présentent un manque de pente. Ce tronçon sera étudié par l'ingénieur sur place.

M. Sauret demande d'effectuer les travaux sur tout le tronçon y compris la route des Chapelettes. Il rappelle qu'il y a des problèmes d'inondations dans ce secteur.

M. Thierry Flückiger répond que le conseil prend note de la remarque. Comme déjà dit, ce tronçon sera étudié par l'ingénieur sur place. Il précise que les problèmes d'inondations doivent se régler lors des constructions des maisons avec des drainages adéquats.

M. Roland Cettou constate que la canalisation continue après le Cazard direction Rte du Verger. Ne faudrait-il pas prévoir la réfection de ce tronçon de route ?

M. Eric Monney répond que la canalisation est posée en bordure de la route, elle ne va pas subir de gros dégâts.

PAL

Fr. 5'000.00.

M. Thierry Flückiger déclare que ce montant sert à finaliser le projet pour la préparation du dossier d'approbation.

Nous avons reçu en retour cette semaine le dossier avec les préavis des services. Une remarque concernant le service des biens culturels a été mise à l'enquête publique par la DAEC dans la FO du 9 décembre.

Le bureau Urbasol va étudier les préavis de ce dossier et nous transmettra la marche à suivre concernant cette mise à l'enquête.

M. le Syndic ajoute que le dépassement de l'offre vient surtout de la LAT et ses effets, de ce fait, le bureau a eu plus de travail. Nous avons un arrangement avec le bureau Urbasol, nous n'aurons pas de nouveau dépassement du budget pour le dossier d'approbation.

PGEE à terminer report 2016

Fr. 13'200.00

Réfection collecteur Crêt d'Illens report 2016

Fr. 314'000.00

M. Benoît Curty présente la planification financière du budget des investissements de 2018 à 2020.

Les principaux investissements concernent la réfection des routes des Oches et des Indivis ainsi que le collecteur en unitaire du quartier Plein Soleil, étude pour le mettre en séparatif.

M. Benoît Curty déclare qu'il faut la prendre avec précaution, d'autres priorités peuvent arriver dans ce laps de temps.

M. Francis Grivel déclare que la route de la Corba a été réfectionnée en 1983, il pense qu'elle est plus urgente que les autres surtout avec les travaux du collecteur en cours.

M. le Syndic remercie M. Grivel pour cette remarque. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une planification, par la suite, une réflexion sur les priorités a toujours lieu.

5. a) Rapport de la commission financière

La commission financière a également porté un contrôle sur le budget des investissements pour 2017.

Au niveau des charges, dans le domaine transport et communication, elle a relevé :

La réfection de la route de Compostelle pour un montant de Fr. 230'000.00. L'amortissement annuel sera de 7% et le financement sera assuré par les réserves pour Fr. 50'000.00 et par un emprunt pour Fr. 180'000.00.

La réfection de la route du Verger, secteur giratoire-école, pour un montant de Fr. 110'000.00. L'amortissement annuel sera de 7% et le financement sera assuré par les réserves pour Fr. 98'000.00 et Fr.12'000.00 par la participation de la commune de Rue.

La réfection de la route des Indivis RF 344 pour un montant de Fr. 5'000.00. L'amortissement annuel sera de 7% et le financement sera assuré par les liquidités.

Dans le domaine de la protection et l'aménagement de l'environnement, tout d'abord 2 reports d'investissements de 2016, avec le PGEE à terminer pour un montant de Fr. 13'200.00 et la réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon pour un montant de Fr. 314'000.00.

Elle a également relevé :

La réfection du collecteur de la route de Compostelle pour un montant de Fr. 510'000.00. L'amortissement annuel sera de 4% et le financement sera assuré par un emprunt.

Enfin la fin du Plan d'aménagement local pour Fr. 5'000.00. L'amortissement annuel sera de 15% et le financement sera assuré par les liquidités.

Les intérêts se montent à environ 2%. Les montants correspondants sont prévus au budget de fonctionnement.

Au niveau des recettes d'investissement, la commission financière a relevé la participation de la commune de Rue pour la réfection de la route du Verger, secteur giratoire-école pour un montant de Fr. 12'000.00.

La commune de Chapelle a les capacités financières pour assurer ces investissements. De ce fait, la commission financière n'a aucune objection à ce budget d'investissement.

b) approbation du budget des investissements 2017

Le financement du budget des investissements sera effectué par un emprunt pour certains objets comme indiqué dans le rapport de la commission financière.

M. le Syndic passe au vote le budget des investissements objet par objet et son emprunt.

Réfection route de Compostelle. Fr. 230'000.00

Financement : Réserve Fr. 50'000.00 emprunt Fr. 180'000.00.

La réfection de la route de Compostelle et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Réfection route du Verger - secteur giratoire-école. Fr. 110'000.00

Financement : Commune de Rue Fr. 12'000.00, réserve Fr. 98'000.00.

La réfection de la route du Verger - secteur giratoire-école et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Route des Indivis art. RF 344. Fr. 5'000.00

Financement : liquidités.

La réfection de la route des indivis art. RF 344 et son financement sont acceptés à l'unanimité.

PAL Fr. 5'000.00.

Financement : liquidités.

La PAL et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Collecteur Route de Compostelle. Fr. 510'000.00

Financement : emprunt.

Le collecteur Route de Compostelle et son financement sont acceptés à l'unanimité.

PGEE à terminer report 2016.

Fr. 13'200.00

Réfection collecteur Crêt d'Illens report 2016.

Fr. 314'000.00

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

Il remercie M. Benoît Curty pour l'immense travail qu'il effectue pour les finances, les graphiques qu'il prépare à l'intention des conseillers communaux. Il remercie M. Gabriel Dorthe pour son excellent travail et sa bonne collaboration avec M. Curty.

6. Divers.

M. le Syndic explique que le conseil communal a procédé au changement de deux lampadaires à la route du Château ceci dans le cadre de la mise sous terre d'une ligne électrique. Coût Fr. 5'300.00. Ce montant sera présenté à l'assemblée des comptes au printemps.

M. le Syndic informe qu'une personne met des sachets de crottes de chiens dans les petites boîtes didactiques du sentier des fées.

Le conseil a été étonné du mode de communication immature de la personne qui effectue ces dépôts.

Le conseil a conclu que c'est dû au manque de Robidog sur le territoire communal, confirmé par le fait que sur notre affichette informative il a été écrit avec 2 orthographes différentes le mot Robidog.

Pourquoi pas de Robidog ? La raison est que la commune ne perçoit pas d'impôts sur les chiens donc pas de financement. Nous avons l'habitude de compter à Chapelle sur la conscience citoyenne de chacun et il serait dommage pour une seule personne de pénaliser toutes les autres qui assument le fait de vivre avec un chien.

Le conseil a décidé de porter plainte contre inconnu pour déprédation du bien public, au lieu et place de pouvoir dialoguer.

Si lors d'une de vos promenades vous percevez qui est l'auteur de cet acte, il nous serait agréable que vous nous informiez de son identité, voir de son numéro de plaque.

M. le Syndic informe que la nouvelle loi scolaire demande de définir un périmètre scolaire. Le conseil a décidé de définir la place en gravier et la place de jeux comme périmètre scolaire. Une fois les travaux à la route effectués, un marquage pourra être posé au sol pour le déplacement des enfants du bus jusqu'au périmètre scolaire. Ce périmètre scolaire est un gage de sécurité pour les enfants.

La place en gravier sera fermée avec des pierres, pour les manifestations la place pourra être ouverte.

M. le Syndic signale que nous avons du vieux matériel scolaire stocké à l'abri PC à offrir. Si quelqu'un est intéressé, il peut s'annoncer au conseil communal, ça peut être un envoi dans un pays tiers.

M. le Syndic informe que le local de musique à l'abri PC est libre dès le 31.12.2016.

Il remercie l'orchestre Acoustic, qui comme indiqué lors du budget, participera au nom de la commune pour une contre-valeur de Fr 1'500.-- au Giron de la fanfare 2017 à Promasens.

M. le Syndic rappelle le départ de M. Thierry Flückiger du conseil communal et la candidature de M. Laurent Monney. Cette information est parue dans le Petit Chapelois.

Tous citoyennes et citoyens peuvent se porter candidats. Le dépôt de liste est à faire dans les délais au bureau communal.

S'il y a une seule liste, l'élection est tacite. Au cas où il y a plusieurs listes, l'élection est fixée au 12 février 2017.

Mme Frédérique Humair Flühmann s'adresse aux jeunes qui ont atteint la majorité civique cette année.

Cette année 4 jeunes fêtent leurs 18 ans et atteignent la majorité, il s'agit de Marion Crausaz, Fabien Monney, Emilie Tribolet, Charlotte Waridel.

Mme Frédérique Humair Flühmann remercie Fabien Monney d'avoir répondu à notre invitation ce soir.

Elle le rassure, elle évite les longs discours sur les droits et les devoirs de citoyens.

Ce soir elle a trouvé une question, qui lui paraît intéressante à adresser à de nouveaux jeunes citoyens, elle a été formulée par Jacques Attali : « Faut-il se contenter du monde comme il est et de l'Histoire comme elle vient ? ». Pour elle cette question renvoie à nos envies, nos possibilités et nos responsabilités de citoyens. Elle espère que d'une manière ou d'une autre vous trouverez votre place en tant que citoyen et saurez utiliser vos droits et répondre à vos devoirs.

A titre plus personnel, elle leur souhaite des envies, des projets, des réflexions et du succès dans ce qu'ils vont entreprendre.

Début 2017, le conseil leur fera parvenir un petit souvenir, pour marquer l'entrée dans leur majorité.

A vous et à vos familles, une très belle année 2017.

M. Christian Crausaz lance un appel pour le Petit Chapelois, tout article ou photos sont les bienvenus.

M. Yves Gremaud revient sur le collecteur « route de Compostelle » et propose d'étudier la possibilité d'effectuer la réfection de la route jusqu'à la route du Verger.

M. Eric Monney répond que la route est en bon état, d'autre part il y a aussi une question de budget.

La route sera évaluée après les travaux, si elle nécessite une réfection, on devra revoter un complément du budget.

M. Yves Gremaud remercie le conseil pour son excellent travail.

Cette assemblée est la dernière de M. Thierry Flückiger en tant que conseiller communal. M. le Syndic lui transmet le message suivant :

« Cher Thierry,

C'est lors d'une séance du conseil en début de cet automne, que tu nous as fait part de ton désir de passer la main après plus de 15 années de fonction.

Mais heureusement pour nous, sans précipitation, afin de nous laisser le temps d'organiser ta succession en douceur.

Comme ton départ deviendra effectif au 31 janvier prochain, nous avons choisi de t'honorer en cette fin d'année.

Ton parcours en faveur de notre commune m'amène à relever cette citation :

La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer.

Tu le sais mieux que moi, cette devise vient tout simplement de notre site avec les pages dédiées à la grande aventure qui fût lancée en décembre 2006, par une soirée de «chasse aux idées» avec les jeunes, sur le thème «Chapelle dans 20 ans?».

Suite à cela nous avons vécu : fête au village / groupes de travail sur diverses thématiques / action de «vides greniers» / un grand pique-nique villageois / création du site internet / d'une place de jeu et finalement pour aboutir aux deux réalisations majeures : la place multisport et le sentier des fées.

Le tout parachevé par la signature en 2008 de la Charte de l'Agenda 21.

Bien sûr tu n'étais pas tout seul à tenir la barre de ce magnifique bateau flottant au vent du dynamisme et de l'évolution, mais je peux dire, sans vexer tes compagnons de régate que c'est quand même toi qui est resté le plus fidèle marin au pavillon : agenda 21.

15 années de fonction c'est comme pour la course Vendée Globe : la mer n'est pas toujours une autoroute et tu as dû composer avec le vent froid du nord, les vagues, la houle, mais aussi avec la douceur de tropiques et les vents chauds favorables.

« La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer ».

Malgré ton départ du conseil je sais, Thierry, que tu continueras à avoir cette maxime comme fil conducteur et que malgré le report à je ne sais quelle période de la réalisation d'un éco quartier, par ton engagement dans le projet « Résidence Le Verger » pour lequel tu te bats depuis 2012, tu vas continuer de penser à la création d'espaces propices au développement des échanges et partages entre générations et différentes cultures.

Tes racines biennoises multiculturelles doivent y être pour quelque chose.

Je ne voudrais pas terminer ce message sans une pensée à ton épouse Françoise, qui également a participé par son soutien à la durée exceptionnelle de ton

mandat, mais surtout en étant toujours active et plein d'idées pour faire vivre et perdurer l'aventure du sentier des Fées. »

Le conseil remet à M. Thierry Flückiger et à son épouse Mme Françoise Flückiger quelques modestes présents, marquant, au nom de toutes et tous, sa profonde gratitude.

M. Thierry Flückiger remercie M. le Syndic pour ses bons mots, il transmet un immense merci pour le cadeau.

Il remercie tous les conseillers communaux qui l'ont côtoyé pendant ses 15 années. Toutes les personnes qui ont collaboré à l'agenda 21. Il relève l'excellente collaboration au sein du conseil communal.

M. le Syndic déclare aux citoyennes et citoyens que leur présence ce soir est appréciée à sa juste valeur, car sans cet intérêt pour notre commune et votre soutien, l'ardeur au travail et la motivation du conseil ne seraient probablement pas les mêmes.

C'est humain, l'intérêt porté au travail des autres est source de motivation.

M. le Syndic au nom du conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, souhaite redire sa gratitude à tous les collaborateurs de notre commune. Lutins insatiables qui œuvrent pour entretenir notre patrimoine.

Ainsi qu'à nos deux piliers de la commune que sont le boursier et le secrétaire.

Finalement, il est heureux de pouvoir renouveler comme l'année précédente ses vifs remerciements à ses collègues du conseil pour le travail accompli tout au long de cette année écoulée.

Avant de clore cette assemblée et inviter l'assemblée à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de notre traditionnelle verrée, M. le Syndic apporte ses meilleurs vœux pour ces fêtes à venir.

M. Eric Monney remercie M. le Syndic pour son énorme travail, il pilote admirablement ce gros bateau.

L'assemblée est levée à 21.30 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Claude Gremaud

Jacques Menoud